

M. Siddon: Ce n'est pas fictif.

M. Deans: Il ne s'agissait pas vraiment d'une guerre des prix dans le sens où vous et moi l'entendons.

M. Siddon: Mais d'une accumulation.

M. Deans: Parce qu'il y a eu une accumulation dans le réseau et que toutes les grandes sociétés ont décidé de le distribuer plus rapidement, elles ont dû diminuer le prix. C'est tout. Cela n'avait rien à voir avec une guerre des prix. Il s'agissait encore une fois d'un prix fixé.

Si elles ont jugé utile de le faire, c'était manifestement pour des raisons sans rapport avec la baisse spectaculaire du cours mondial du pétrole et tous les Canadiens devraient profiter de la baisse réelle de prix dont profitent les sociétés pétrolières, ainsi que de la diminution du cours mondial.

J'ai promis à mon collègue de lui laisser quelques instants. Je regrette qu'il ne lui reste que deux minutes, mais je cède la parole à mon collègue du parti conservateur.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai été attristé et bien déçu d'apprendre que le député de Hamilton (M. Deans) ne se représenterait pas aux prochaines élections. C'est un vrai gentilhomme, un parlementaire chevronné qui est capable de développer logiquement et d'exposer clairement un argument. Nous venons d'en avoir la preuve. Il a

Les subsides

parlé de concurrence et il a certes raison de dire qu'il n'y en avait pas assez sur les marchés actuellement.

Notre gouvernement a pris pourtant certaines mesures sur ce chapitre, notamment en levant les obstacles au mouvement du pétrole et des produits pétroliers à travers les frontières du Canada. Une telle mesure permet aux détaillants indépendants d'importer ces produits et de se libérer ainsi de l'emprise des grands raffineurs.

Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a expliqué qu'il avait fallu modifier l'impôt sur les revenus pétroliers. Il a fort bien analysé ce mécanisme. Il fallait le modifier en effet, mais il ne faut pas oublier que seulement 57 jours se sont écoulés depuis que les prix pétroliers se sont effondrés. Il serait prématuré d'agir maintenant. On n'a qu'à se rappeler les transactions sur le marché au comptant des trois derniers jours pour s'en convaincre. Les prix ont remonté. Il est encore trop tôt pour intervenir.

[Français]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)